



Monsieur le PDG du CNRS, donnez l'ordre de publier immédiatement les résultats des jurys d'admissibilité des concours de recrutement chercheurs au CNRS qui se sont déjà tenus, avec l'ordre figurant sur le PV !

Certains jurys d'admissibilité ont remis leur PV signé il y a plusieurs jours voire une semaine, avec un classement des candidat.e.s admissibles suivant les critères d'évaluation élaborés et affichés par chaque section, en début de mandat. Aucun résultat ne semble pourtant avoir été publié sur le site officiel des concours ! Comment peut-on se comporter ainsi avec des candidat.e.s qui attendent, dans l'espoir et l'incertitude, de savoir s'ils ont une chance d'intégrer le CNRS cette année, et de prendre leurs dispositions pour leur futur ?

M. Antoine Petit, dans cette période déjà très anxiogène pour les jeunes il n'est peut-être pas très utile d'en rajouter. Ne laissez pas les jeunes cogiter entre angoisse et espoir, en refusant de publier les résultats inscrits aux PV !

Cette rétention des résultats confirme la volonté de la direction du CNRS de reprendre la main directement sur les classements, quitte à aller à l'encontre des classements émis par les jurys d'admissibilité, qui sont majoritairement composés de membres élus par leurs pairs. Il s'agit d'une remise en cause de la démocratie interne au CNRS.

Le SNTRS-CGT tient à réaffirmer son attachement indéfectible à la publication des résultats des jurys d'admissibilité par ordre de mérite scientifique des candidat.e.s aux concours. Comme l'ont rappelé certaines instances du CoNRS, cet affichage transcrit en toute transparence le rôle du jury d'admissibilité tel qu'il est défini dans l'article 7 du décret n°84-1185 et rappelé dans le guide des candidat.e.s pour les concours 2021. Le SNTRS-CGT exige donc la publication immédiate des résultats des jurys d'admissibilité qui se sont déjà tenus, avec l'ordre figurant sur le PV !

Villejuif, le 19 mars 2021